

Au GAI LOGIS,
village de vacances
en ARDECHE plein Sud,
entre Gorges et Cévennes

Ardeche
Plein Sud

Séjours individuels

- ▶ **Séjours libres**
- ▶ **Vacances d'été**
- ▶ **Séjours thématiques**
- ▶ **Villégiatures hiver**

Printemps
Eté
Automne
Hiver
2014



Via ferrata à Thueyts



Canoë sur l'Ardeche



Lac d'Issarlès



Le Ron des fades



Bois de Païolive

AGREMENTS

- Opérateur Voyages et séjours IM007100006
- Ministère Santé 1510 ● Jeunesse & Sports 07134 0001
- Classement village vacances **

Séjours pour les individuels

LES SEJOURS LIBRES HORS SAISON

- ▶ De décembre à mars, d'un week-end à une ou plusieurs semaines, ces séjours ne comprennent pas d'animation, hors vacances de fin d'année.
- ▶ Au printemps et en automne, soirées animées mais pas animations de journée.

LES VACANCES D'ÉTÉ – Juillet et août

- ▶ Activités incluses : volley-ball, ping-pong, mini-golf, randonnée accompagnée, tir à l'arc, pétanque, excursions en co-voiturage, badminton, jeux, tournois, ...
- ▶ Activités à tarif réduit, matériel et encadrement inclus (10€) : initiation escalade, initiation VTT, initiation spéléo, randonnée souterraine.
- ▶ Activités à tarif préférentiel : canoë et kayak, via ferrata, excursions bus ...
- ▶ Clubs enfants (3 à 12 ans) 3 demi-journées et 2 journées continues par semaine.
- ▶ Pas de clubs ados, leurs activités sportives étant couplées avec celles des adultes.
- ▶ Soirées : Carrefour des Régions, spectacles, karaoké, danse, musiciens, jeux, ...
- ▶ A proximité : pêche, équitation, ULM, quads, karting, canyoning, parapente ...
- ▶ Les activités des plannings d'animations peuvent être modifiées en fin de séjour pour répondre aux demandes du plus grand nombre, et palier aux limitations des places disponibles pour certaines activités sportives organisées par nos soins.

LES SEJOURS A THEME HORS VACANCES

Nous vous proposons à des dates déterminées des séjours à thème, regroupant individuels, couples, amis, ... Nous y organisons pour vous des visites, et /ou des randonnées, parfois des rencontres, autour du thème proposé.

Des petites modifications peuvent être apportées aux programmes initiaux, mais sans en changer ni l'esprit ni le prix.

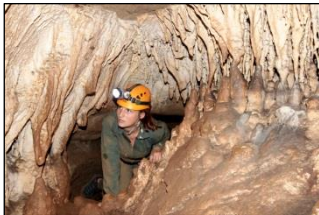
Annulation des séjours à thèmes

En cas d'effectifs insuffisants 10 jours avant le début d'un séjour programmé, l'annulation de celui-ci pourra avoir lieu avec remboursement de l'acompte de réservation mais sans indemnité. Un séjour libre pourra toujours vous être proposé à la même date.

Initiation tir à l'arc



Initiation spéléologie



Canoë sur l'Ardèche



Séjours individuels à thème

Les animations de soirées sont prévues tous les jours sauf le soir de votre arrivée. Les programmes d'excursions, randonnées et soirées peuvent être légèrement modifiés selon les participants ou des événements extérieurs.

Séjours Randonnées

- ▶ 15 participants minimum
- ▶ Hébergement en chambres doubles, pension complète
- ▶ Repas pris au GAI LOGIS, ou pique-nique.
- ▶ Déplacements en véhicules personnels ou co-voiturage.
- ▶ Chaussures de randonnée, chapeau, bâtons ...
- ▶ Votre propre gamelle pour limiter les emballages jetables ...
- ▶ TARIFS hors taxes de séjour et adhésion à notre Association
- ▶ Nous recommandons aux randonneurs une visite médicale d'aptitude
- ▶ **ACCOMPAGNEMENT DES RANDONNEES INCLUS**



Ces informations concernent les séjours organisés en 2014 par nos soins, présentés dans les pages suivantes :

- | | | |
|---------------------|---|--------------|
| • Du 24/03 au 29/03 | Randonnées insolites – 6 J. | P. 04 |
| • Du 30/03 au 05/04 | Randonnée & Marche Nordique – 7 J. | P. 05 |
| • Du 19/04 au 26/04 | Randonnées Printemps en Ardèche – 8 J. | P. 07 |
| • Du 04/11 au 11/10 | Randonnées & Terroirs – 8 J. | P. 08 |
| • Du 25/10 au 01/11 | Randonnées Couleurs d'automne – 8 J. | P. 14 |

Séjours découvertes et visites

- ▶ 20 participants minimum
- ▶ Hébergement en chambres doubles, pension complète
- ▶ Une excursion journée en bus avec repas au restaurant incluse
- ▶ Déplacements en véhicules personnels ou minibus 9 pl. si non motorisé
- ▶ TARIFS hors taxes de séjour et adhésion à notre Association
- ▶ **ACCOMPAGNEMENT ET ENTREES DES VISITES INCLUS**



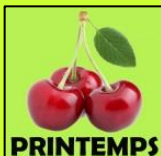
Ces informations concernent les séjours organisés en 2014 par nos soins, présentés dans les pages suivantes :

- | | | |
|---------------------|--|--------------|
| • Du 19/04 au 26/04 | Découverte Printemps Ardèche – 8 J. | P. 06 |
| • Du 25/10 au 01/11 | Découverte Douceur d'automne – 8J. | P. 13 |
| • Du 20/12 au 27/12 | Découverte Noël en Ardèche – 8 J. | P. 15 |

RANDONNEE 6 jours

24 au 29 mars 2014

269€
/ pers.



PRINTEMPS



VEHICULES
PERSONNELS

Randonnées Insolites

LUNDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, repas soirée jeux

MARDI

CHASSIERS Matin. Randonnée de CHASSIERS, « village de caractère », à LARGENTIERE, cité médiévale, et son marché (Facile, 6 km, approche 8 km).

RANDO SOUTERRAINE Découverte du monde souterrain en randonnée dans une grotte non aménagée, à la lampe frontale (Niveau moyen, approche 25 km).

MERCREDI

JOURNEE ORIENTATION avec pique-nique. Après une partie théorique, randonnée en orientation, de points particuliers en points particuliers, sur le plateau de LABEAUME (Niveau assez facile, 14 km, approche 4 km).

JEUDI

JOURNEE CEVENNES ARDECHOISES avec pique-nique. Très belle journée entre montagne et châtaigneraie, avec visite du village miniature du RON DES FADES (Niveau moyen +, 15 km, approche 25 km).

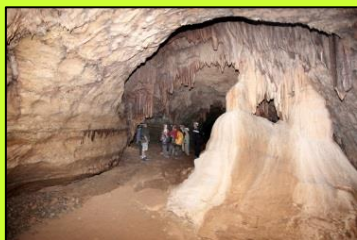
VENDREDI

BOIS de PAÏOLIVE le matin. Découverte du chaos calcaire du bois de PAÏOLIVE, classé « NATURA 2000 » (Niveau moyen, 10 km, approche 15 km).

CANYON du RIEUSSEC l'après-midi. Dépaysement assuré dans les marmites de géants et vasques du canyon du RIEUSSEC, puis, en voiture, gorges de l'ARDECHE et PONT D'ARC (Niveau moyen, 8 km, approche 25 km).

SAMEDI DEPART après le petit-déjeuner.

Village miniature du Ron des fades →
Randonnée en chaos calcaire ↘
Randonnée souterraine ↓



Séjours
Randonnées

voir infos en
vert Page 3

DECOUVERTES 7 jours

30 mars au 05 avril 2014

323€

/ pers.



PRINTEMPS



**VEHICULES
PERSONNELS**

Randonnées et Marche nordique

DIMANCHE Arrivée au GAI LOGIS, installation, et repas.

LUNDI

MONTREAL le matin. Randonnée à MONTREAL et son château médiéval, par les vignes et bois de LAURAC (Niveau facile, 8 km, départ à pied).

BOIS DE PAÏOLIVE Après-midi de découverte du chaos calcaire du bois de PAÏOLIVE, classé « NATURA 2000 » en bordure des gorges du CHASSEZAC (Niveau moyen, 10 km, approche 25 km).

MARDI

Initiation MARCHÉ NORDIQUE le matin, à proximité du village de vacances.

Les GRADS de LAURAC l'après-midi. Marche nordique sur le plateau calcaire des Grads, adaptable à la forme et aux envies du groupe (Niveau facile, de 8 à 12 km, départ à pied).

MERCREDI

JOURNÉE CANYON de l'ARDECHE avec pique-nique. Randonnée dans les canyons prestigieux des gorges de l'Ardèche. Un parcours caillouteux mais ô combien superbe ! (Niveau moyen +, 12 à 15 km, approche 25 km).

JEUDI

RIBES le matin. Marche nordique dans la châtaigneraie et les grès de RIBES, dans le Parc des MONTS D'ARDECHE (Niveau facile +, 8 km, approche 15 km).

BALAZUC l'après-midi. Circuit de Marche nordique autour de BALAZUC, classé plus beau village de France (Niveau moyen, 10 km, approche 10 km).

VENREDI

JOURNÉE MASSIF du TANARGUE avec pique-nique. A 1000 m et au delà, sur le massif du TANARGUE, le long des crêtes cévenoles dominant le sud Ardèche, avec ascension du sommet du Méjean à 1458 m : grandiose ! Marche nordique possible, tout ou partie (Moyen +, 15 à 18 km, approche 40 km).

SAMEDI Départ après le petit-déjeuner, et fin de nos prestations.

*Séjours
Randonnées*

**voir infos en
vert Page 3**



Grand lézard vert méditerranéen

Massif du TANARGUE

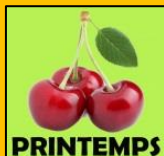


DECOUVERTES 8 jours

19 au 26 avril 2014

378€

/ pers.



Découvertes Printemps - Ardèche plein Sud

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, et repas.

DIMANCHE

MATIN Découverte libre de LAURAC, apéritif de bienvenue.

APRES-MIDI Circuit en Cévennes Ardéchoises jusqu'à 1300m d'altitude, et arrêt aux orgues basaltiques de JAUJAC (100 km AR).

LUNDI

MATIN Matinée libre avec possibilité d'une randonnée sur les GRADS de LAURAC.

APRES-MIDI Le canyon des Gorges de l'Ardèche classé grand site et le célèbre PONT D'ARC (140 km AR).

MARDI

MATIN Visite de CHASSIERS, « village de caractère », puis LARGENTIERE, cité médiévale, et son marché (15 km AR).

APRES-MIDI Ecomusée de la VIGNASSE et expositions sur les savoir-faire ardéchois, la sériciculture et la vie d'Alphonse DAUDET (40 km AR).

MERCREDI

MATIN Cité médiévale de JOYEUSE et son marché, et la cave des vigneronns à ROSIERES (15 km AR).

APRES-MIDI Libre, avec randonnée possible à MONTREAL, ou pétanque.

JEUDI

JOURNEE en bus avec restaurant. Le plateau ardéchois, ANTRAIQUES, pays de Jean FERRAT, le MONT GERBIER DE JONC. Repas au restaurant du Lac d'ISSARLES, retour par St CIRGUES EN MONTAGNE, et VALS LES BAINS (170 km AR).

VENREDI

MATIN Libre, avec possibilité de pétanque, mini-golf, jeux géants en bois, ...

APRES-MIDI BALAZUC, plus beau village de FRANCE en bordure de l'Ardèche, puis nougaterie artisanale (40 km AR).

SAMEDI DEPART après le petit-déjeuner.

Séjours

Excursions

**voir infos en
orangé P.3**



RANDONNEE 8 jours

19 au 26 avril 2014

397€
/ pers.



PRINTEMPS



VEHICULES
PERSONNELS

Randonnées - Printemps en Ardèche

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, repas.

DIMANCHE

Les GRADS de LAURAC Matinée randonnée en garrigue sur le plateau des GRADS, avant ... l'apéritif d'accueil ! (Facile, départ à pied).

BOIS de PAÏOLIVE et son chaos calcaire en après-midi, classé « NATURA 2000 » en bordure des gorges du CHASSEZAC (Niveau assez facile, 8 km, approche 25 km).

LUNDI

ANTRAIQUES Journée pique-nique. Randonnée au pays de Jean FERRAT, entre Cévennes, grés et basaltes, forêts et rivières ... (Niveau moyen, 15 km, approche 30 km). Au retour, arrêt dans une nougaterie artisanale avec visite de l'atelier.

MARDI

CHASSIERS Matinée de CHASSIERS, « village de caractère », à LARGENTIERE, cité médiévale et son marché (Niveau facile, 6 km, approche 8km).

TOUR de BRISON l'après-midi, en châtaigneraie et piedmont cévenole (Niveau moyen +, 10 km, approche 10 km).

MERCREDI

GORGES de l'ARDECHE avec pique-nique. Randonnée dans le canyon prestigieux, caillouteux mais ô combien superbe ! (Niveau moyen +, 12 à 15 km, approche 25 km).

JEUDI

MATIN LIBRE Possibilité de pétanque, mini-golf, marché à LAURAC.

THINES l'après-midi. Dans le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, belle randonnée autour du village classé « de Caractère » (Niveau moyen +, 10 km, approche 30 km).

VENREDI

BALBIAC Le matin, randonnée entre les terrasses des vignobles puis dégustation à la cave coopérative (facile, approche 5 km).

BALAZUC Randonnée le long des gorges de l'Ardèche, à l'éco-hameau du VIEIL AUDON et à BALAZUC, plus beau village de France (Facile à moyen, 8 km, approche 8 km).

SAMEDI Départ après le petit-déjeuner et fin de nos prestations.

*Séjours
Randonnées*

voir infos en
vert Page 3

Antraigues, pays de Jean Ferrat



L'Ardèche sous Balazuc



RANDONNEE 8 jours

04 au 11 octobre 2014

380€

/ pers.



Randonnées Terroir

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, repas soirée jeux

DIMANCHE

GRADS de LAURAC en matinée, randonnée assez facile en garrigue sur le plateau calcaire.

MONTREAL Randonnée l'après-midi à la rencontre d'un tailleur de pierre et bâtisseur de « faïsses », terrasses façonnant le paysage cévenole (Niveau facile, 7 km, départ à pied).

LUNDI

CEVENNE ARDECHOISE en journée avec pique-nique. Randonnée en moyenne montagne, entre châtaigniers et schistes, pour découvrir le travail d'une productrice de crème de châtaignes (Niveau moyen +, 14 km, approche 25 km).

MARDI

CHASSIERS Matinée de découverte du village de Caractère », puis randonnée jusqu'à LARGENTIERE, cité médiévale avec son marché (Niveau facile, 5 km, approche 8 km).

CHAZEAX Randonnée en après-midi et causerie « abeilles et miel » avec un apiculteur bio (Niveau Assez facile, 7 km, approche 15 km).

MERCREDI

ANTRAIGUES avec pique-nique. Randonnée journée au pays de Jean FERRAT, entre Cévennes, grès et basaltes, forêts et rivières ... (Niveau moyen, 15 km, approche 30 km). Au retour, arrêt dans une nougaterie artisanale avec visite de l'atelier.

JEUDI

Le BOIS de PAÏOLIVE Randonnée matinée dans les chaos rocheux en bordure des gorges du CHASSEZAC, classé NATURA 2000 (Assez facile, 5 km, approche 20 km).

RIBES Après-midi dans la châtaigneraie et les grès de RIBES, dans le Parc des monts d'ARDECHE (Niveau facile à moyen, 8 km, approche 10 km).

JOUR 7

CAVE VINICOLE Rando matinée facile en vignoble ardéchois, et dégustation au caveau.

GORGES de l'ARDECHE en voitures individuelles, découverte des canyons, du Pont d'Arc, et des plus beaux belvédères (voiture 140 km AR).

JOUR 8 DEPART après le petit-déjeuner

*Séjours
Randonnées*

**voir infos en
vert Page 3**



Pour vous inscrire

Remplir et retourner la demande d'adhésion à l'Association ci-dessous et la **fiche d'inscription** page 9 et 10.

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après réception des pièces du dossier complet, du versement des sommes prévues et de la confirmation par notre secrétariat. Nous acceptons les paiements en espèces, chèques bancaires, chèques vacances, les virements, les cartes bancaires et les bons CAF et VACAF.

Remarques: Les réservations sont retenues en fonction de l'ordre d'arrivée dans nos bureaux.

Demande d'adhésion

Je soussigné	NOM	Prénom	
demeurant			
Code Postal		VILLE	
Téléphone		e-mail	

demande mon adhésion en tant qu'adhérent utilisateur à l'Association Maison Familiale Rurale du Bas-Vivarois 07110 LAURAC EN VIVARAIS gestionnaire du Relais CAP FRANCE " Au Gai Logis " pour la période allant du 1er décembre 2013 au 30 novembre 2014.

Objet de l'association : L'association a entre autre pour objet "de mettre en œuvre tous moyens propres à promouvoir et développer le tourisme familial et social, l'accueil temporaire de personnes âgées, l'organisation de séjours vacances, de réunions, de colloques, séminaires ou de stages. D'une manière générale de faciliter la mise en œuvre de tous moyens propres à satisfaire les besoins culturels, sportifs, éducatifs ou sociaux des personnes".

Adhésion annuelle individuel 17€, couple et famille 25€, groupe 84€.

Mon adhésion pourra être soumise à l'agrément du Conseil d'Administration. Je m'engage à respecter les statuts, disponibles sur simple demande.

Fait à

Le

SIGNATURE

Conformément à la loi "informatique et libertés" (N°75-17 du 6/01/1978), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Sauf opposition de votre part signifiée par écrit, l'Association peut être amenée à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes.

Bulletin d'inscription 1/2

NOM	Prénom
Adresse	
Code postal	Téléphone
VILLE	e-mail

Personne à prévenir en cas d'urgence

NOM	Prénom
Téléphone	e-mail

Personnes participant au séjour, y compris le demandeur

NOM	Prénom	Age	Date naissance	Profession

Les descriptifs des chambres sont disponibles Page 16

Chambre souhaitée ⁽¹⁾	2 PLACES	3 PLACES	4 PLACES
Côté	<input type="checkbox"/> 1 lit 140	<input type="checkbox"/> 1 lit 140 + 1 lit 90	<input type="checkbox"/> 1 lit 140 + 2 lits 90
GAI LOGIS	<input type="checkbox"/> 2 lits 90	<input type="checkbox"/> 3 lits 90	
CÔTE COURADOU	<input type="checkbox"/> 1 lit 140	<input type="checkbox"/> 1 lit 140 + 1 lit 90	<input type="checkbox"/> 1 lit 140 + 2 lits 90
<i>Chambre Cosy</i>	<input type="checkbox"/> 2 lits 90	<input type="checkbox"/> 3 lits 90	<input type="checkbox"/> 1 lit 140 + 2 lits 80
CÔTE COURADOU	-	<input type="checkbox"/> 1 lit 160 + 1 lit 90	<input type="checkbox"/> 1 lit 160 + 2 lits 90 ⁽²⁾
<i>Ch. Confort +</i>	-	<input type="checkbox"/> 3 lits 90	-

⁽¹⁾ Dans la limite des places disponibles. Voir descriptif des chambres page 16

⁽²⁾ Chambre + mezzanine

Bulletin d'inscription 2/2

	Choix 1		Choix 2	
Période souhaitée	du / /	au / /	du / /	au / /
Arrivée prévue le	<input type="checkbox"/> matin	<input type="checkbox"/> après-midi	<input type="checkbox"/> en voiture	<input type="checkbox"/> en train
Désirez-vous l'assurance facultative annulation / rapatriement ?			<input type="checkbox"/> oui (2,35% du séjour =	
			<input type="checkbox"/> non	

Je soussigné, certifie exact les renseignements ci-dessus, adhère à l'association Maison Familiale et Rurale, accepte les conditions de séjours et d'annulation qui m'ont été communiquées avec les tarifs en annexe et m'engage à les respecter.

À _____, le _____

Signature:

Sommes versées à la réservation	
Adhésion à l'association	
Acompte de réservation (100€ / pers./ sem.)	
Assurance annulation (2,35% du séjour)	
TOTAL	

Nota : l'inscription n'est définitive qu'après versement des sommes prévues à l'inscription et confirmation par nos services. Il en est de même pour l'assurance facultative Annulation/rapatriement (2,35% du montant du séjour) qui est à souscrire à la réservation. Le solde de votre séjour est à régler lors de l'arrivée au village de vacances.



Tarif général individuels 2013-14

Les descriptifs des chambres sont disponibles Page 16

	TARIF par PERSONNE en CHAMBRE DOUBLE						SINGLE	
	GAI LOGIS		ESPACE LOU COURADOU *				GAI LOGIS	
	Jour	Sem.	Chbre Cosy		Ch. Confort plus		Jour	Sem.
Jour			Sem.	Jour	Sem.			
PERIODE	Jour	Sem.	Jour	Sem.	Jour	Sem.	Jour	Sem.
du 30 nov. 2013 au 01 mars 2014 (1)	40,95	287,00	43,40	304,00	46,00	323,00	42,00	294,00
du 01 mars au 22 mars 2014	43,00	301,00	45,60	320,00	48,30	339,00	48,00	336,00
du 22 mars au 12 avril 2014	45,00	315,00	47,70	334,00	50,60	354,00	52,00	364,00
du 12 avril au 26 avril 2014	47,70	334,00	50,60	354,00	53,60	376,00	57,70	404,00
du 26 avril au 05 juillet 2014	49,70	348,00	52,70	369,00	55,80	391,00	59,70	418,00
du 05 juillet au 30 août 2014 (2)	54,70	383,00	58,00	406,00	61,50	431,00	65,70	460,00
du 30 août au 04 octobre 2014	49,70	348,00	52,70	369,00	55,80	391,00	59,70	418,00
du 04 octobre au 18 octobre 2014	45,00	315,00	47,70	334,00	50,60	354,00	52,00	364,00
du 18 octobre au 30 octobre 2014	43,00	301,00	45,60	320,00	48,30	339,00	48,00	336,00

* Ouverture au printemps 2014

(1) sur cette période une remise de 10% est appliquée pour les séjours supérieurs à 21 jours, à l'exclusion de tout autre avantage tel que carte de fidélité, etc...

(2) Une remise de 10% est appliquée sur la période d'été pour les enfants de 12 à 17 ans qui logent dans une chambre occupée par deux adultes payant plein tarif.

- ▶ Tarifs TTC majorés pour les séjours inférieurs à 5 jours et de fin d'année.
- ▶ Taxe de séjour en sus (0,39€/jour/personne à partir de 13 ans).
- ▶ Adhésion à notre Association en sus, selon les montants indiqués Page 9.

Tarifs du 30/11/13 au 30/11/14 modifiables en cas d'évènements tel que l'évolution de la TVA, ...

REDUCTIONS ENFANTS (âges révolus)

- ▶ De 12 à 15 ans - 10%
- ▶ De 06 à 11 ans - 20%
- ▶ De 03 à 05 ans - 30 %
- ▶ Moins de 3 ans Gratuit

DECOUVERTES 8 jours

25 oct. au 01 nov. 2014

378€

/ pers.



Découvertes – Douceurs d'automne

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, et repas.

DIMANCHE

MATIN Découverte libre du village de LAURAC, apéritif de bienvenue.

APRES-MIDI Circuit en Cévennes Ardéchoises jusqu'à 1300m d'altitude par le Col de MEYRAND, et arrêt aux orgues basaltiques de JAUJAC (voiture 100 km AR).

LUNDI

MATIN libre avec possibilité de randonnée facile (7 km) sur les GRADS de LAURAC.

APRES-MIDI Les canyons des Gorges de l'Ardèche, classé grand site, et le célèbre PONT D'ARC (100 km AR).

MARDI

MATIN Visite de CHASSIERS, « village de caractère » et son église fortifiée, et de LARGENTIERE, cité médiévale, et son marché (15 km AR).

APRES-MIDI Ecomusée de la VIGNASSE et expositions sur les savoir-faire ardéchois, la sériciculture et la vie d'Alphonse DAUDET (40 km AR).

MERCREDI

MATIN Cité médiévale de JOYEUSE et son marché, et cave des VIGNERONS ARDECHOIS (15km).

APRES-MIDI Libre, avec randonnée facile (8 km) possible à MONTREAL, ou pétanque.

JEUDI

JOURNEE EN BUS AVEC RESTAURANT. Le plateau ardéchois par la vallée de la VOLANE et ANTRAIGUES, pays de Jean FERRAT, le lac d'ISSARLES, St CIRGUE en MONTAGNE et VALS les BAINS (170 km).

VENDREDI

MATIN libre avec possibilité de pétanque, mini-golf, ...

APRES-MIDI Visite de BALAZUC, plus beau village de FRANCE, et découverte de l'atelier d'une nougaterie artisanale au retour (40 km AR).

SAMEDI DEPART après le petit-déjeuner

*Séjours
Excursions*
**voir infos en
orangé P.3**



RANDONNEES 8 jours

25 oct. au 01 nov. 2014

378€

/ pers.



Couleurs d'automne

Une soirée spectacle **Jean FERRAT**, « **le Cri** » à la ferme-théâtre de LABLACHERE

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, et repas.

DIMANCHE

GRADS de LAURAC Rando matinée en garrigue sur le plateau calcaire (Facile, 7 km).

RIBES Après-midi dans la châtaigneraie et les grès de RIBES, dans le Parc des MONTS D'ARDECHE (Niveau facile à moyen, 8 km, approche 12 km).

LUNDI

GORGES DE L'ARDECHE. Journée pique-nique. Randonnée dans les canyons prestigieux des gorges de l'Ardèche. Un parcours caillouteux mais ô combien superbe ! (Moyen +, 12 à 15 km, approche 25 km).

MARDI

CHASSIERS Matinée de CHASSIERS « village de caractère » à LARGENTIERE cité médiévale et son marché (Niveau facile, 6 km, approche 8 km).

BOIS DE PAÏOLIVE Après-midi, découverte du chaos rocheux classé « NATURA 2000 » en bordure des gorges du CHASSEZAC (Assez facile, approche 25 km).

MERCREDI

MATIN LIBRE, possibilité de pétanque, mini-golf, ...

THINES l'après-midi. Dans le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, belle randonnée autour du village classé « de Caractère » (Niveau moyen, 10 km, approche 30 km).

JEUDI

ANTRAIQUES Journée pique-nique. Randonnée au pays de Jean FERRAT, entre Cévennes, grès et basaltes, forêts et rivières ... (Niveau moyen, 15 km, approche 30 km). Au retour, arrêt dans une nougaterie artisanale avec visite de l'atelier.

VENDREDI

JOURNEE avec repas dans un bistrot de Pays. De CHAPIAS, randonnée en plateau calcaire, puis par les gorges de la BAUME. Visite de LABEAUME, village de caractère, et des jardins suspendus (Niveau moyen, 15 km, approche 6 km).

SAMEDI DEPART après le petit-déjeuner

*Séjours
Randonnées*

voir infos en
vert Page 3

Gorges de l'Ardèche



Massif du Tanargue



DECOUVERTES 8 jours

20 au 27 décembre 2014

378€

/ pers.



HIVER



**VEHICULES
PERSONNELS**

Noël en Ardèche

Une JOURNEE d'excursion en bus avec repas au restaurant.

SAMEDI Arrivée au GAI LOGIS, installation, repas soirée jeux

DIMANCHE

MATIN Découverte libre de LAURAC, apéritif de bienvenue.

APRES-MIDI Circuit en Cévennes Ardéchoises jusqu'à 1300m d'altitude, et arrêt aux orgues basaltiques de JAUJAC (Voiture 100 km AR).

LUNDI

JOURNEE EN BUS avec restaurant Les canyons des Gorges de l'Ardèche, classé Grand Site de FRANCE, et le célèbre PONT D'ARC, puis visite du musée du santon à GRIGNAN, en DRÔME.

MARDI

MATIN Visite de CHASSIERS, « village de caractère », puis LARGENTIERE, cité médiévale, et son marché (15 km AR).

APRES-MIDI Ecomusée de la VIGNASSE, expositions sur les savoir-faire ardéchois, la sériciculture et la vie d'Alphonse DAUDET (40 km AR).

MERCREDI

MATIN libre, avec possibilité de pétanque, mini-golf, jeux géants en bois, ...

APRES-MIDI Visite de l'AVEN d'ORGNAC, classé Grand Site de France (70 km AR).
En soirée, **Veillée de NOËL**.

JEUDI

MATIN libre puis **REPAS DE FÊTES**.

APRES-MIDI récréative et festive, danses, ...

VENREDI

MATIN Visite d'AUBENAS : château, vieille ville commerçante, ... (40 km AR).

APRES-MIDI BALAZUC, plus beau village de FRANCE en bordure de l'Ardèche, puis visite d'une nougaterie artisanale et de son atelier (40 km AR).

SAMEDI DEPART après le petit-déjeuner.

*Séjours
Excursions*
**voir infos en
orangé P.3**

La Beaume



Le Pont d'Arc, sur l'Ardèche



Descriptifs des hébergements

- ▶ Sanitaires
- ▶ WIFI
- ▶ Téléphone

Chambres de 2

- 1 lit 140 ou 2 lits 90

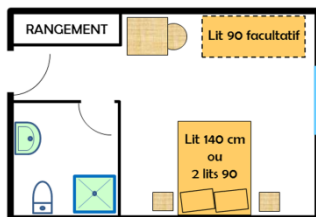
Chambres de 3

- 1 lit 140 et 1 lit 90 ou
- 3 lits 90

Chambre de 4

- 1 lit 140 et 2 lits 90

Côté GAI LOGIS Exemple chambre 3 pers.



Chambres de 10 à 18 m²

- ▶ Sanitaires
- ▶ WIFI
- ▶ Téléphone
- ▶ Télévision
- ▶ Climatisation

5 Chambres Cosy

2 chambres avec

- Kitchenette
- 1 lit 160 et 1 ou 2 lits 90
- Terrasse
- 30 m² environ

3 chambres avec

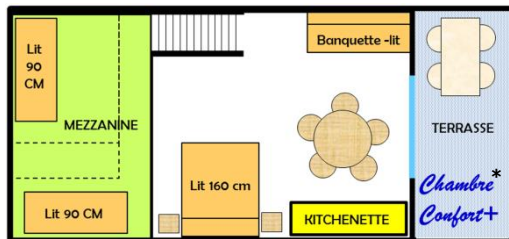
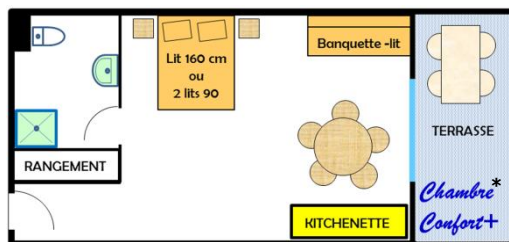
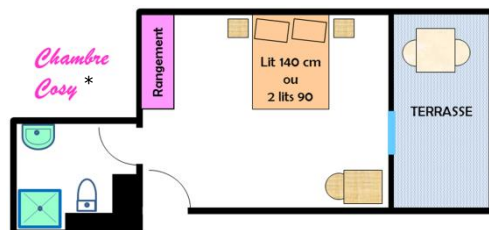
- Kitchenette
- 1 lit 140 ou 2 lits 90
- Terrasse
- 15 m² environ
- Cuisine/salon en commun
- Adaptables en appartement 6

8 Chambres Confort+

- Kitchenette
- 1 lit 160 et 1 banquette-lit 90
- Terrasse panoramique
- 35 m² environ
- 2 ch. avec mezzanine 10 m² et 2 lits 90 supplémentaires

Côté ESPACE COURADOU

100% accessible aux personnes à mobilité réduite



* Exemples de chambres *Cosy* et *Confort+*

Et si vous veniez en groupe ?

Vous êtes adhérent d'un club, d'une Association, et vous avez l'habitude de voyager en groupe ?



EXCURSIONS - VISITES - RANDONNEES - BALADES SEJOURS MIXTES RANDONNEES & VISITES CYCLOTOURISME ...

Nous avons élaboré de nombreux programmes de séjours Excursions et Randonnées à destination des GROUPES. Ils sont disponibles sur simple demande. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits et envies, nous les réaliserons pour vous !

- Printemps
- Automne
- Fêtes fin d'année

Village de vacances AU GAI LOGIS L'ARDECHE plein Sud
aux 4 saisons ...

Séjours DECOUVERTE Groupes 2014

Village de vacances AU GAI LOGIS L'ARDECHE plein Sud
aux 4 saisons ...

Séjours RANDONNEE Groupes 2014

Découvrez le site de l'AVEN d'ORGNAC Classé Grand Site de FRANCE

Aven accessible par ascenseur

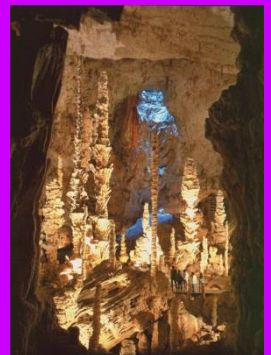
Fabuleuse visite guidée d'1H dans les profondeurs de la Terre, ponctuée par un final Son & lumières. Remontée en ascenseur.

Musée Régional de la Préhistoire

Visite libre de l'espace muséographique dédié à la Préhistoire, et ses expositions temporaires.

07 150 ORGNAC L'AVEN .

Tel 04 75 38 65 10 site : www.orgnac.com



Conditions Générales de vente

ARRIVEE & DEPART

- ▶ En vacances d'été, les arrivées se font sauf exception le samedi entre 15H et 19H30.
- ▶ Les chambres doivent être libérées le matin du départ à 9H30.
- ▶ Pour les individuels, le repas du départ est prévu sous forme de déjeuner ou de pique-nique.

INCLUS DANS LA PENSION COMPLETE :

- ▶ L'hébergement.
- ▶ Les lits faits à l'arrivée, le linge de toilette, le ménage départ.
- ▶ L'accès aux différentes installations : piscine d'été, salle de remise en forme, mini-golf, ...
- ▶ Certaines animations en journée ou soirée en fonction de la période.
- ▶ Les petits déjeuners servis à table ou en buffet suivant périodes.
- ▶ Les déjeuners et dîners servis en salles à manger à horaires fixes.
- ▶ Un 1/4 de vin par personne et le café à midi. Nous n'assurons pas les régimes stricts.

NON INCLUS DANS LA PENSION COMPLETE :

- ▶ Certaines animations, ou activités sportives spécifiques avec participation.
- ▶ L'entretien des chambres pendant le séjour.
- ▶ Le supplément chambre individuelle (tarif variable selon période).

REGLEMENT DES SEJOURS (sauf cas particulier des groupes)

- ▶ A l'inscription, versement des acomptes prévus, de l'adhésion, de l'éventuelle assurance Annulation / Rapatriement facultative.
- ▶ A l'arrivée au village de vacances, paiement du solde de séjour.
- ▶ Sauf accord contraire, tout paiement postérieur au départ fera l'objet d'une pénalité égale à 2 fois le taux légal majoré de tous les frais de recouvrement.

EN CAS DE DESISTEMENT:

- ▶ 30 jours et plus avant la date d'arrivée, l'acompte et l'adhésion resteront acquis au GAI LOGIS.
- ▶ Moins de 30 jours avant le début du séjour, il sera retenu 50% du montant évalué du séjour.
- ▶ Tout séjour écourté sera facturé à 100%.
- ▶ Il n'y a pas de remboursement pour arrivée tardive ou départ anticipé.

ASSURANCE FACULTATIVE

Conformément à la loi de juillet 92, article 96, alinéa 13 du décret d'application nous vous proposons en annexe la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains frais d'annulation, de voyages, interruption de séjours et bagages, assistance rapatriement. La prime est égale à 2,35 % du montant du séjour et doit être versée avec la réservation.

ANIMAUX

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nos amies les bêtes ne sont pas admises.

Art.95-Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyage ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Art.96-Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1- La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
- 2- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
- 3- Les repas fournis;
- 4- La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 5- Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
- 6- Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
- 7- La taille minimale et maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jour avant le départ;
- 8- Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
- 9- Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret;
- 10- Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 11- Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après;
- 12- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme;
- 13- L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Art.97- L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Art.98- Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1- Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
- 2- La destination du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
- 3- Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départs et de retour;
- 4- Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
- 5- Le nombre de repas fournis;
- 6- L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
- 7- Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;
- 8- Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après;
- 9- L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;
- 10- Le calendrier et les modalités de paiement du prix; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;
- 11- Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;
- 12- Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;
- 13- La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus;
- 14- Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
- 15- Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus;
- 16- Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;
- 17- Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulations souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;
- 18- La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;
- 19- L'engagement de fournir par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, le nom, adresse et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés, ou, à défaut le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Art.99- L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus

favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Art.100- Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, là où les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme références lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Art.101- Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'à la hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommage éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

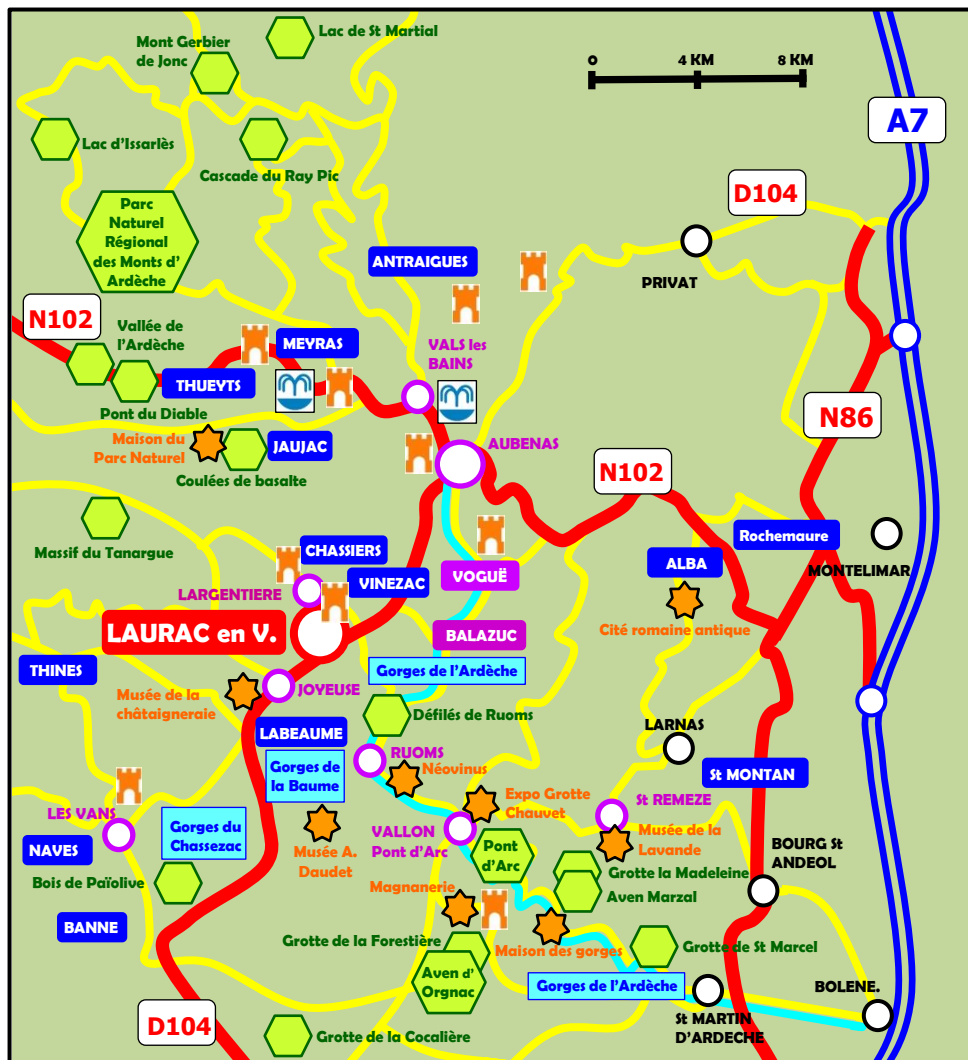
- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées;
- Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Art.102- Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparations des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supporté si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion, d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Art.103- Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honore par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-Soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix; -Soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Carte touristique Sud Ardèche



PLUS BEAU VILLAGE DE FRANCE

VILLAGES DE CARACTERE

VILLAGE D'INTERET TOURISTIQUE

AUTRE VILLE ou VILLAGE

 **SITE NATUREL D'INTERET**

 **VISITE, MUSEE**

 **CHATEAU**

 **VILLE THERMALE**

GORGES

 **AUTOROUTE**

 **ROUTE PRINCIPALE**

 **ROUTE SECONDAIRE**